

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL 08 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le huit juillet à 20 heures 00, le Conseil municipal de cette commune, légalement convoqué le deux juillet par Hervé GENTES, Maire de Corsept, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil sise 6, rue de la Mairie, sous la présidence d'Hervé GENTES, Maire de Corsept.

Présent(e)s : Clémence ALBERT, Ferial BEN MEHAL, Thierry BOLTEAU, Armel CHEVALIER, Jean-Michel EMPROU, Monique ERZBERGER, Léticia FAUST, Hervé GENTES, Alain GESLOT, Catherine GESLOT, Michel GOURHAND, Virginie GUERIN, Anne-Marie HERISSE, François LOGEZ, Monique LOUE, Olivier MAES, Renée MATHIEU, Yvan PEIGNET.

Absent(e)s représenté(e)s : Marie-Paule DOUAUD avec pouvoir à Monique ERZBERGER, Josselin LE CADRE avec pouvoir Michel GOURHAND, Arnaud MORANTIN avec pouvoir à Armel CHEVALIER, Mathilde OLLIER avec pouvoir à Clémence ALBERT

Absent(e)s excusé(e)s :

Absent(e)s : Hubert PITARD

Secrétaire de séance : Armel CHEVALIER

La séance débute à 20h

QUORUM ATTEINT

X X X X X

1/ OBJET : INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

N°064-2020

Conformément aux termes de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il appartient au Conseil municipal de désigner, en son sein et au début de chaque séance, son secrétaire de séance.

M. le Maire propose au Conseil municipal de désigner Armel CHEVALIER comme Secrétaire de séance.

Et de procéder au vote qui s'établit comme suit,

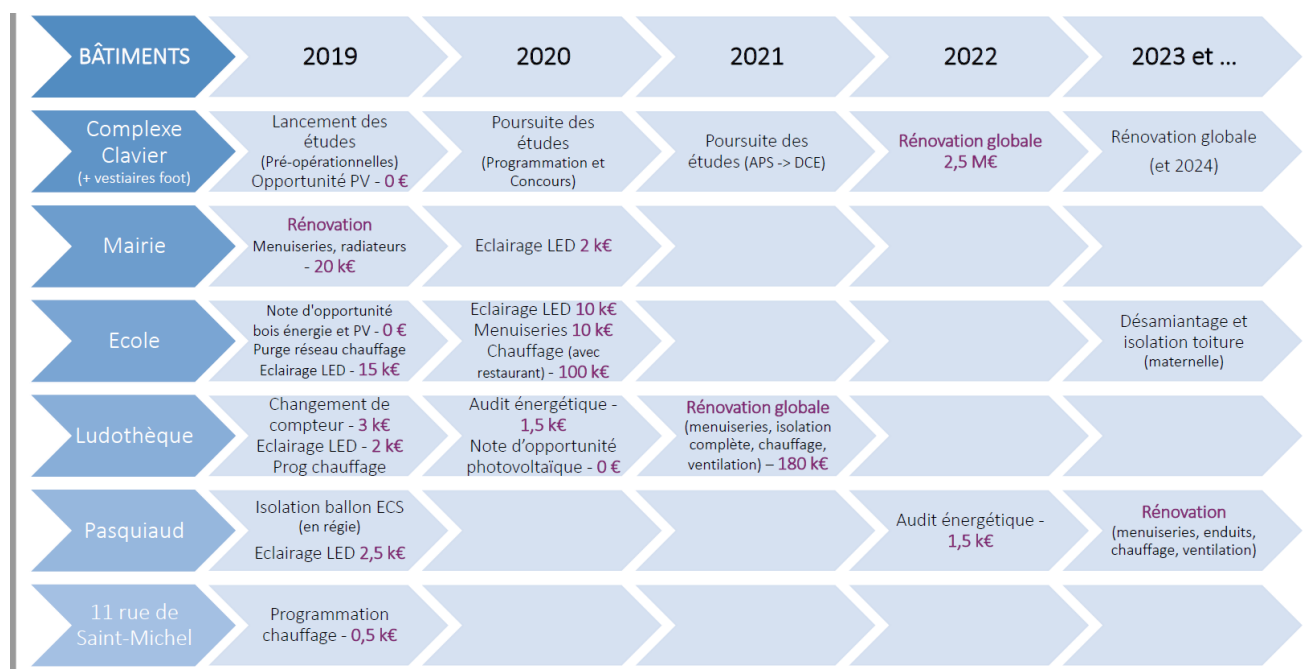
Votants : 22	Pour : 22	Contre : 0	Abstentions : 0
---------------------	------------------	-------------------	------------------------

2/ OBJET : COMMANDE PUBLIQUE – CONVENTION AVEC LE SYDELA POUR UNE ETUDE DE FAISABILITE ET UNE ASSISTANCE TECHNIQUE SUR LE PROJET DE CHAUFFERIE BIOMASSE DANS L'ECOLE CAMILLE COROT

N°065-2020

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la précédente mandature a signé une convention avec le SYDELA pour obtenir son conseil en matière de transition énergétique appliquée aux bâtiments municipaux.

Cette démarche, engagée en 2018, a abouti à la fixation d'un plan pluriannuel d'actions de rénovation énergétique des bâtiments. Ce plan d'actions, présenté en comité de pilotage en avril 2019, vous est présenté ci-dessous.



Il était notamment prévu de procéder au changement de la chaudière de l'école en 2020, compte tenu de son ancienneté, des pannes récurrentes observées et du mode de chauffage qui est actuellement au fioul.

Dans le prolongement de ce plan d'actions, le précédent Conseil municipal a fait réaliser par le SYDELA une note d'opportunité qui a été adressée à chaque conseiller en même temps que la convocation.

En mars dernier, la signature d'une convention avec le SYDELA a été proposée au Conseil municipal afin d'engager la collectivité dans la réalisation d'une étude de faisabilité pour l'installation d'une chaufferie biomasse dans l'école. Compte tenu des questions posées, le précédent Conseil a préféré surseoir à statuer.

Il était proposé au Conseil de faire réaliser, par l'intermédiaire du SYDELA, une étude de faisabilité et d'assistance technique sur un projet de chaufferie biomasse dans l'école publique. Le Conseil peut choisir de faire réaliser l'étude de faisabilité puis, s'il le décide, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Ces deux missions sont financées, en partie, par l'ADEME, les coûts vous sont présentés ci-dessous.

Coût total de la prestation « Etude de faisabilité »	3 588,00 € TTC
- Financement ADEME	2 511,60 €
Reste à charge pour la Collectivité	1 076,40 €
Coût total de la prestation « Assistance à Maîtrise d'ouvrage »	4 992,00 € TTC
- Financement ADEME	3 494,40 €
Reste à charge pour la Collectivité	1 497,60 €

Afin de répondre aux questions que vous vous posez sur l'opportunité d'une chaufferie biomasse dans l'école, M. le Maire a convié Philippe BESSEAU d'Atlanbois et Clément ARNAC du CIVAM Défi. Il leur cède la parole.

Il serait également opportun que le Conseil se positionne sur l'engagement ou non de la commune dans la réalisation d'une étude de faisabilité.

Pour chauffer l'ensemble de l'école en optimisant les équipements, il conviendrait de prévoir l'installation de deux chaudières à granulés d'une capacité de 40 kw par chaudière. L'une des deux servant d'appoint pour les périodes les plus froides. La solution avec granulés semble plus adaptée à l'école car elle permet une montée en puissance rapide du chauffage. Un silo dont le volume serait déterminé par l'étude de faisabilité, qui tiendrait compte des contraintes du site, devrait être installé.

Avant la réalisation de la note d'opportunité, la solution de l'aérothermie et de la géothermie avaient été exclues du fait des contraintes géotechniques et techniques.

L'investissement est plus important pour des chaudières à granules que pour des chaudières à fioul. Cependant, les chaudières à granulés permettent de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de réutiliser le circuit de distribution de la chaleur existant.

Pour contourner le problème du silo, la possibilité d'implanter le silo et les chaudières hors de la cour des maternelles devra être examinée.

Le circuit de distribution de chaleur ne devra pas être négligé et fera l'objet d'une étude complémentaire afin d'identifier d'éventuels dysfonctionnements puis de déterminer l'opportunité et le coût de l'implantation de deux chaudières à granules.

L'attention du Conseil municipal est attirée sur le fait qu'un décret tertiaire est attendu au cours de l'été, qui pourrait rendre obligatoire l'installation de chaudière réduisant les émissions de gaz à effet de serre dans les ERP, les écoles seront concernées par ce décret.

L'étude de faisabilité permet d'affiner le projet tant sur le dimensionnement des équipements, que sur leur implantation et leur coût. Le financement par l'ADEME rend cette étude peu coûteuse pour la commune.

Délibérations faites, le Conseil municipal,

Décide de faire procéder à une étude de faisabilité sur l'installation de chaudières biomasse dans l'école publique

- **Approuve** la signature de la convention avec le SYDELA,

- **Autorise** M. le Maire à signer tout document permettant l'exécution de la présente décision.

Et vote comme suit,

Votants : 22	Pour : 22	Contre : 0	Abstentions : 0
---------------------	------------------	-------------------	------------------------

3/ OBJET : INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 29 JUIN 2020

N°066-2020

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal s'ils souhaitent apporter des observations ou des précisions sur le compte-rendu de la séance du 29 juin 2020. Il rappelle que Feriel BEN MEHAL était excusée et représentée par Monique LOUE et que Renée MATHIEU était excusée non représentée.

Seules les personnes ayant assisté ou ayant été représentées lors d'une séance du Conseil municipal peuvent délibérer sur le compte-rendu de ladite séance.

Aucun membre de l'Assemblée n'ayant d'observation à formuler, il est procédé au vote à main levée, qui s'établit comme suit,

Votants : 21	Pour : 21	Contre : 0	Abstentions : 0
---------------------	------------------	-------------------	------------------------

**4/ OBJET : INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – DESIGNATION
D'UN CONSEILLER MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ECOLE**

N°067-2020

Conformément à l'article D 411-1 du Code de l'Education, dans chaque école, le Conseil d'école est composé des membres suivants :

1. **Le Directeur de l'école**, Président ;
2. **Deux élus** :
 - a. Le Maire ou son représentant
 - b. Un Conseiller municipal désigné par le Conseil municipal
3. **Les maîtres de l'école et les maîtres remplaçants** exerçant dans l'école au moment des réunions du Conseil ;
4. **Un des maîtres du réseau d'aides spécialisées** intervenant dans l'école choisi par le conseil des maîtres de l'école ;
5. **Les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école**, élus selon les modalités fixées par arrêté du ministre chargé de l'éducation ;
6. **Le délégué départemental de l'éducation nationale** chargé de visiter l'école.

L'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription assiste de droit aux réunions.

Le Conseil d'école est constitué pour une année et siège valablement jusqu'à l'intervention du renouvellement de ses membres. Il se réunit au moins une fois par trimestre, et obligatoirement dans le mois suivant la proclamation des résultats des élections, sur un ordre du jour adressé au moins huit jours avant la date des réunions aux membres du Conseil. En outre, il peut également être réuni à la demande du Directeur de l'école, du Maire ou de la moitié de ses membres.

Le Président, après avis du Conseil, peut inviter une ou plusieurs personnes dont la consultation est jugée utile en fonction de l'ordre du jour.

Je vous informe que je souhaite être représenté au Conseil d'école par Monique LOUE, Vice-présidente de la commission Enfance-Jeunesse, Ecoles et Social.

M. le Maire informe l'Assemblée qu'une candidate, issue de la commission Enfance-Jeunesse, Ecole et Social, s'est fait connaître. Il s'agit de :

- Léticia FAUST

Il est ensuite procédé à son élection à main levée.

Madame Léticia FAUST est désignée à l'unanimité par le Conseil municipal pour siéger au Conseil d'école, aux côtés de Madame LOUE.

**5/ OBJET : COMMANDE PUBLIQUE – ATTRIBUTION DES MARCHES
RELATIFS A LA RECONVERSION DU LOCAL COMMERCIAL SIS 1, PLACE BERTHY BOUYER**

N°068-2020

La précédente municipalité avait engagé le projet de reconversion du local commercial situé 1, place Berthy Bouyer. La réunion de la Commission d'attribution a eu lieu juste avant le confinement, tous les lots n'étaient pas pourvus.

Pendant le confinement, le temps a manqué pour procéder à la notification des marchés. Néanmoins, le maître d'œuvre a continué à travailler et permis d'identifier un titulaire pour le lot non pourvu. Le montant du marché est de 93 121,46 € H.T.. Il convient donc de délibérer pour attribuer ce marché alloti.

Il vous est proposé d'attribuer les marchés aux titulaires et pour les montants suivants :

LOTS	DESCRIPTION LOT	MONTANT € H.T.	ATTRIBUTAIRE
1	Menuiseries extérieures	8 346,00 €	ATLANTIQUES OUVERTURES
2	Plafisterie-plaquisterie	19 636,70 €	CHIRON PLAQUISTE
3	Carrelage-Faïence	6 176,21 €	CAR'CHAPPE
4	Peinture-nettoyage	7 695,93 €	RENAISSANCE
5	Electricité CFO/CFA	18 827,63 €	ETI
6	Plomberie-ventilation	20 290,73 €	AM3I FLUIDES
7	Couverture-étanchéité	12 148,26 €	BLANDIN
TOTAL		93 121,46 €	

Les critères d'analyse des offres étaient le critère prix pour 60% et le critère technique pour 40% des notes. Toutes les entreprises proposées ont été classées comme étant les mieux disantes.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget et les certains travaux pourraient débiter au cours de l'été.

Jean-Michel EMPROU s'interroge sur les critères et leur répartition. Il déplore de ne pas avoir eu accès à l'analyse des offres. Clémence ALBERT le déplore également.

Il est proposé que la commission d'appel d'offres statue sur les documents qui seraient à adresser aux membres du Conseil municipal.

Délibérations faites, le Conseil municipal décide,

- **D'attribuer** les marchés aux entreprises et pour les montants suivants :

LOTS	DESCRIPTION LOT	MONTANT € H.T.	ATTRIBUTAIRE
1	Menuiseries extérieures	8 346,00 €	ATLANTIQUES OUVERTURES
2	Plafisterie-plaquisterie	19 636,70 €	CHIRON PLAQUISTE
3	Carrelage-Faïence	6 176,21 €	CAR'CHAPPE
4	Peinture-nettoyage	7 695,93 €	RENAISSANCE
5	Electricité CFO/CFA	18 827,63 €	ETI
6	Plomberie-ventilation	20 290,73 €	AM3I FLUIDES
7	Couverture-étanchéité	12 148,26 €	BLANDIN
TOTAL		93 121,46 €	

- **D'autoriser** M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces prestations ;

Et vote comme suit,

Votants : 22	Pour : 22	Contre : 0	Abstentions : 0
---------------------	------------------	-------------------	------------------------

6/ OBJET : QUESTIONS DIVERSES

N°069-2020

Prochaine réunion du Conseil municipal : elle aura lieu le 28 septembre 2020 à 20h00, dans la salle socioculturelle.

**Le Maire,
Hervé GENTES**

La séance est levée à 21h50

Certifié exécutoire par
envoi au contrôle de
légalité le 9 juillet 2020